



D É C I S I O N

Portant attribution et signature du contrat afférent à l'élaboration du projet de territoire 2026-2032 de la Communauté de communes Albères Côte Vermeille Illibérès (CC ACVI) et du pacte financier et fiscal du bloc communal

CC ACVI / ORFEOR360 (groupe INEDI)

Le Président de la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibérès,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211.10,

Vu la délibération n°DL2026-0095 du Conseil Communautaire en date du 27 avril 2026 portant délégation d'attributions de l'organe délibérant au Président pour la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés à procédure adaptée (MAPA) et accord-cadre ainsi que toute décision relative à leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu le Code de la Commande Publique, et notamment ses articles L.2123-1 et R.2123-1,

Vu le guide interne de la Commande Publique de la CC ACVI, approuvé par délibération N°DL2021-0235 en date du 18 octobre 2021,

Vu le budget principal de l'exercice 2026 et les crédits inscrits à cet effet,

Considérant que la Communauté de Communes Albères côte Vermeille Illibérès souhaite élaborer son projet de territoire sur la période 2026-2032 mais également élaborer un pacte financier et fiscal du bloc communal,

Considérant qu'une procédure adaptée a été mise en œuvre conformément aux dispositions du Code de la Commande publique et au guide interne de la commande publique,

Considérant que trois opérateurs économiques susceptibles de répondre au besoin ont été consultés le 20 juillet 2026 par transmission du dossier de consultation,

Considérant le choix du pouvoir adjudicateur attribuant la présente consultation à la société **ORFEOR360 (GROUPE INEDI)** Siret n°43309665800037 sise 132 Rue du Faubourg Saint-Denis – 75 010 PARIS ; cette dernière présentant l'offre économiquement la plus avantageuse au vu de l'analyse des offres,

DECIDE

ARTICLE 1 : D'ATTRIBUER la présente consultation, afférente à l'élaboration du projet de territoire 2026-2032 de la Communauté de communes Albères Côte Vermeille Illibéris (CC ACVI) et du pacte financier et fiscal du bloc communal, à la société ORFEOR360 (GROUPE INEDI) Siret n°43309665800037 sise 132 Rue du Faubourg Saint-Denis – 75 010 PARIS et ce pour un montant de 45 625.00€-HT (quarante-cinq mille six cent vingt-cinq euros hors taxe, TVA en vigueur en sus),

ARTICLE 2 : DIT que le présent contrat est conclu pour une période de 7 mois à compter de la date de réception de la notification,

ARTICLE 3 : D'AUTORISER le Président à signer le présent contrat et toute pièce nécessaire à son exécution, dans les limites de la délégation consentie par le Conseil Communautaire,

ARTICLE 4 : DIT que la dépense résultant de cette opération sera imputée sur les crédits inscrits à cet effet de l'exercice en cours,

ARTICLE 5 : DE PRECISER que le présent acte fera l'objet d'une transmission au représentant de l'Etat et d'une notification auprès du titulaire du marché,

ARTICLE 6 : DE PRECISER qu'il sera rendu compte lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire de la présente décision.

Fait à Argelès-sur-Mer, le 05/10/2026

Le président, Grégory MARTY



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle il est devenu exécutoire.